



Maidières, le 18.04.2025

Conseil Municipal du 07 Avril 2025 à 20h30 – Procès-verbal de séance

Présents

Floriane ANDRE, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Sophie ROBERT-GRANDJEAN, Kévin ROUSSEL, Patrice THOUVENOT, Laurence VARINOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN, Florence WSZEDYBYL.

Absents Excusés

Chantal CLEMENT ayant donné pouvoir à Gérard BOYÉ ;
Joëlle SCHOOR ayant donné pouvoir à Michèle KITTLER ;
Dimitri OLIVIER absent ;
Stéphane QUENELLE absent.

Ordre du jour

La séance s'est tenue en mairie, à la salle du Conseil Municipal.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

La secrétaire de mairie, en charge du budget de la commune, est présente pour détailler les budgets primitifs 2025.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Mars 2025

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le 18 mars 2025 à la salle du Conseil Municipal.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote pour une publication officielle sur le site de la mairie.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. Taux imposition des taxes directes locales 2025

Dans ces temps incertains, comme en 2023 et 2024, le maire propose le maintien des taux d'imposition des taxes locales, c'est-à-dire **aucune augmentation de ces taxes sur la part communale**. Il rappelle que les bases d'augmentation de l'État seront de 1.7 % pour 2025. Elles étaient de 7.1 % en 2023 et de 3.4 % en 2024.

Il propose les taux des taxes suivantes :

- Taxe foncière terrains bâtis : 27,20%
- Taxe foncière terrains non-bâtis : 23,10%
- Taxe d'habitation : 8,72%

Le produit attendu par l'imposition locale s'élèvera à 543 088 euros en 2025.

Florence WSZEDYBYL : Florence WSZEDYBYL se demande si un taux sur les ordures ménagères est connu.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire informe l'ensemble du conseil qu'à ce jour, aucun taux n'a été voté au niveau communautaire.

Le maintien de ces taux d'imposition est soumis au vote du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Maintien des taux d'imposition locaux approuvé à l'unanimité.

3. Budgets primitifs (principal et eau)

M. le Maire invite la secrétaire de mairie, en charge du budget de la commune, à présenter dans les détails les budgets principal et eau à partir de documents projetés au mur. En conclusion, nous retiendrons :

Budget primitif principal 2025

- **Section Fonctionnement : 1 349 524,26 €**
 - Dépenses : 1 928 620,26 €
 - Recettes : 1 928 620,26 €
- Report 2024 sur 2025 : 1 044 524,26 €

La secrétaire de mairie, en charge du budget de la commune, informe l'ensemble du conseil d'une baisse de la dotation générale de fonctionnement DGF, passant de 24 000 € en 2024 à 16 000 € en 2025. Le Maire rappelle que cette dotation d'État diminue d'année en année.

- **Section Investissement : - 304 306,64 €**

- Dépenses : 2 129 684,64 € dont 105 000 € de RAR (reste à réaliser)

Les principaux projets :

- 1 030 000 € rénovation mairie,
- 150 000 € projet vidéoprotection aux entrées du village et abords des écoles,
- 100 000 € atelier municipal (extension et mise aux normes),
- 80 000 € projet trottoirs rue Alfred Songeur (environ 300m),
- 60 000 € travaux gymnase (Chauffage et isolation),
- 40 000 € aménagement de l'allée Huguette Vouaux,
- 30 000 € terrain de sport (aménagement).

- Recettes : 2 129 684,64 € dont 105 000 € de Reste à Réaliser.

M. le Maire précise qu'un permis de construire a été déposé pour les travaux de rénovation de la mairie.

Jean-Louis MONTEIRO : se questionne sur quel compte apparaît l'entretien de la tombe de feu Mlle. VERELLE, donatrice généreuse au bénéfice de la commune.

Réponse de M. le Maire : Il informe le conseil qu'il n'y a pas de compte à proprement parlé. Les dépenses figurent dans la section fonctionnement. En début d'année, M. le Maire, lors d'un déplacement, a constaté que la concession présentait des signes d'affaissement et a demandé une autorisation à la Mairie de DIARVILLE afin d'y effectuer des travaux. Il lui a été répondu que Mlle. VERELLE étant concessionnaire, la mairie de Maidières ne pouvait pas prétendre cette autorisation. M. le Maire a donc envoyé un courrier stipulant la volonté testamentaire de feu Mlle. VERELLE pour l'entretien de sa tombe sans réponse actuellement.

Philippe VIEILLEFOSSE : se demande si la réfection de la toiture de l'abribus, où se situe la boîte à livres, serait envisagée au même titre que celle du lavoir.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire précise à l'ensemble des membres présents que le terrain où est implanté l'abri de bus n'est pas un terrain communal. Il n'y aura donc pas de travaux de toiture.

Sophie ROBERT-GRANDJEAN : se questionne de l'utilité et l'esthétique de la fontaine située près du presbytère.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire soumet l'hypothèse de retirer cette fontaine qui effectivement n'a plus d'utilité sur le village du fait qu'elle n'est plus raccordée au réseau d'eau et qu'elle ne présente aucun caractère historique.

Le budget primitif principal 2025 est soumis à délibération du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Budget primitif principal 2025 adopté à l'unanimité.

Budget primitif eau 2025

- **Section Fonctionnement :**

- Dépenses : 131 613,78 €
- Recettes : 131 613,78 €

La secrétaire de mairie, en charge du budget de la commune, informe les membres du conseil que la gestion de la section fonctionnement sera en transition cette année. Les recettes intégreront les nouvelles redevances tandis que les dépenses seront administrées selon les anciennes redevances.

- **Section Investissement :**

- Dépenses : 140 126,59 € dont 30 000€ de RAR (reste à réaliser)
- Recettes : 149 126,59 €

Jean-Louis MONTEIRO : demande si le système de pompage est efficace.

Réponse de M. le Maire : il précise qu'il n'existe aucun système de pompage et que l'alimentation des bassins à partir des captages se fait uniquement par gravitation. Il informe le conseil d'une possible solution au niveau des captages pour équilibrer l'arrivée et la sortie d'eau sur le village.

Réponse complémentaire de Kévin ROUSSEL : Adjoint aux travaux et à l'urbanisme, il émet l'hypothèse d'installer un capteur en début et sortie des bassins.

La proposition de budget primitif eau pour 2025 est soumise à délibération du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Budget primitif eau 2025 approuvé à l'unanimité.

4. Tableau subventions associations

Pour ce point, M. le Maire présente aux membres du conseil le tableau récapitulatif des propositions de subventions aux associations pour un total de 18 100 € et émet son souhait d'augmenter de 100 € la subvention pour les associations les plus actives sur le village.

La proposition est soumise au vote du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Subventions aux associations approuvées à l'unanimité.

5. Classement des voies

M. le Maire rappelle le changement des noms des rues donnant suite aux travaux d'adressage dans le village.

En complément, les décrets d'application de la loi 3DS ont été signés le 21 février 2022 sur la mise en conformité des rues et des adresses.

La commune a signé une convention le 19 mars 2023 délibération 18, avec La Poste qui est donc chargée de faire le point sur la commune pour nous accompagner lors des différentes phases d'avancement.

Par délibération du 23 septembre 2024, le conseil a nommé certains secteurs de la commune :

- Espace vert situé devant les écoles sera dénommé **SQUARE Marcelle VERELLE**
- Modification de l'appellation « rue de la fontaine » (qui se situe dans le prolongement de la rue de l'orpheline) en **RUE DE L'ORPHELINE**
- Modification de la partie bitumée jusqu'à l'orée du bois du chemin de de la poterosse (dans le prolongement de la rue de Blénemont) en **CHEMIN DE BLENEMONT**
- L'impasse, actuellement sans nom, à hauteur de Grifonchamp, donnant sur l'avenue Eisenhower, s'appellera désormais **IMPASSE DE LA PRAIRIE.**

Dans la continuité de ce travail, le Maire propose de nommer :

- l'espace situé dans l'ancienne ferme Grifonchamp en **COUR GRIFONCHAMP**
- la voie située autour de l'espace Madera en **RUE MADERA.**

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

La nouvelle dénomination des rues est adoptée à l'unanimité.

6. Adressage

M. le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal la problématique de réception du courrier de certains habitants compte-tenu de l'adressage des rues. L'entreprise La Poste avait été sollicitée pour effectuer une harmonisation conjointement avec la commune. Pour des raisons de confidentialité, La Poste a rendu un tableau notifiant les anciennes et nouvelles adresses en respectant l'anonymat. Charge à la commune de procéder à l'identification des administrés concernés par le changement d'adresse et de les avertir de ce changement, avant fin juin 2025.

Aucun vote n'est nécessaire, il s'agit d'une information.

7. Tarifs accueil périscolaire

M. le Maire propose de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025, compte-tenu de la tendance économique de la vie courante. Aucune augmentation ne viendra impacter le budget des ménages dont les enfants fréquentent l'accueil périscolaire.

Tarifs accueil périscolaire 2025/2026 (en euros)					
		Matin	Midi	Soir	Forfait
Quotient familial < 800					
	Maidières	2,64	7,06	4,12	11,52
	Extérieur	3,77	9,54	5,71	15,93
Quotient familial > 800					
	Maidières	3,29	7,71	4,76	13,40
	Extérieur	4,45	10,22	6,39	17,97
Tarif visiteur			9,53		

Claude VOIRET : Claude VOIRET demande si les coûts du prestataire API Restauration ont été revus à la hausse.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire précise à l'ensemble du Conseil Municipal qu'à ce jour, les prix des repas sont stables mais que les tarifs accueil périscolaire pourront être réajustés suivant les augmentations éventuelles du prestataire.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Tarifs accueil périscolaire adoptés à l'unanimité.

8. Citoyens d'honneur

Pour ce point, M. le Maire propose au Conseil Municipal de remettre une médaille « citoyen d'honneur » à des administrés dévoués pour la vie de la commune. Trois personnes ont été désignées et se verront prochainement honorer.

Sophie ROBERT-GRANDJEAN : se demande la fréquence de cette opération.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire émet l'idée que le Conseil Municipal en délibèrera à chaque fois que nécessaire, en appelant à la confidentialité jusqu'à la remise de la médaille du citoyen.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Décision approuvée à l'unanimité.

Informations diverses

- **Transfert de la compétence Eau** : Suite aux décisions de l'Assemblée Nationale et du Sénat, le caractère obligatoire du transfert de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement à la Communauté de Communes a été abandonné. Désormais, ces transferts se feront selon le choix de chaque commune. Monsieur le Maire rappelle que pour l'ensemble de la commune de Maidières, l'assainissement est géré par le syndicat mixte « le cycle d'eau ». Concernant l'alimentation en eau potable, l'essentiel des foyers sont alimentés par les bassins de la commune en régie municipale, pour le reste des foyers par les réseaux de Montauville et Pont-à-Mousson.

Une **réunion d'information communautaire** sur le sujet aura lieu **début mai**. M. le Maire souhaite la présence de l'ensemble du Conseil Municipal à cette réunion pour prendre connaissance des tenants et des aboutissants de ces transferts.

- **Antenne-Relais** : Au permis d'aménagement, un avis défavorable de la commune a été envoyé le 12 mars 2025. Aucun retour n'est encore parvenu en mairie.
- **Dates printemps 2025 à retenir** :
 - **Vendredi 25 avril** :
 - Vernissage exposition Mlle. VERELLE à 18h30 (Exposition du vendredi au dimanche) à la salle des fêtes.
 - **Samedi 26 avril** :
 - Vernissage Maidi'Art à 18h30 à la salle des fêtes.
 - Exposition Mlle. VERELLE dans la cour intérieure de la mairie /salle des fêtes de 9h à 18h.
 - **Dimanche 27 avril** : trois évènements sur la commune
 - Brocante organisée par la Maison pour Tous dans les rues du cœur du village.
 - Maidi'Art où artistes et créateurs locaux exposent à la salle des fêtes toute la journée
 - Exposition Mlle. VERELLE dans la cour intérieure de la mairie/salle des fêtes de 9h à 18h.

Fin de séance : 22h13

Le Maire
Gérard BOYÉ



La secrétaire de séance
Floriane ANDRE

